



CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-072-DE

2026-072

Séance du 17 avril 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Modalités de mise à disposition de tablettes numériques destinées à l'information des élus – convention de mise à disposition du matériel informatique

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Étaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMD AOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aïcha COULIBALY (Adjoint au Maire), Henriette MELIZER, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Élodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Sabrina MESLEM

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la ville de mettre à disposition des Conseillers municipaux les moyens informatiques afin de faciliter l'exercice de leur mandat,

Considérant la volonté de la ville de procéder à la dématérialisation de l'envoi des dossiers du Conseil municipal,

Considérant que la mise à disposition de tablettes numériques pour les Conseillers municipaux répond à plusieurs objectifs liés à la dématérialisation :

- réduire les éditions papiers d'un nombre important de documents grâce à la dématérialisation des convocations des Conseillers municipaux,
- optimiser la préparation des séances du Conseil municipal,
- améliorer l'accès des élus aux informations en facilitant l'accès aux documents relatifs à leur(s) mandat(s),

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'approuver la mise à disposition aux Conseillers municipaux de la commune de Sarcelles d'une tablette informatique selon les modalités de la convention de mise à disposition jointe en annexe.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26

Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26

Pour le Maire et par délégation